

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS BESSON

Fonderie à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Description de l'établissement

Nom : BESSON Fonderie
Adresse : 1 1, rue de la Fonderie
Commune(s) : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21171)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 12/12/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP4479710104

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : La société BESSON Fonderie a exploité sur ce site une usine de fonderie de métaux légers depuis 1957 jusqu'en 2017, date de sa mise en liquidation judiciaire.

POLLUTIONS RÉSIDUELLES DES SOLS

Les diagnostics mettent en évidence des pollutions des sols en hydrocarbures, métaux lourds et HAP avec notamment des pollutions concentrées en hydrocarbures sous le bâtiment.

A noter que ces pollutions ont également impacté les eaux souterraines et les gaz du sol.

COMPATIBILITÉ AVEC L'USAGE

L'état des milieux est compatible avec un usage industriel du bâtiment actuel. Les concentrations estimées dans l'air intérieur à partir des résultats des gaz du sols au droit des pollutions concentrées sous le bâtiment sont notamment compatibles avec un usage industriel compte tenu des caractéristiques actuelles du site. Les revêtements actuels intérieurs et extérieurs (dalle béton et enrobé) doivent rester pérennes dans le temps afin de garantir l'absence de risque sanitaire par ingestion.

CONCLUSION

Quand bien même il existe une compatibilité entre l'usage actuel du site, à savoir un usage industriel, et la présence de pollutions résiduelles telles que décrites précédemment, il convient de conserver la mémoire de cette zone et de s'assurer que des études adéquates seront réalisées en cas d'aménagement ou de changement d'usage. C'est dans cet objectif que ce site est intégré aux Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

PRINCIPALE RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX SIS

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Dans le cas où un projet de construction ou d'aménagement serait mené à bien sur le site, le porteur de projet ou la collectivité compétente en matière d'urbanisme peuvent transmettre à la DREAL, avec pour objet « mise à jour du SIS n°[référence du SIS] » : le rapport de récolement des travaux réalisés, précisant les mesures prises pour gérer la pollution et les pollutions résiduelles constatées. Ces éléments permettront de procéder à la révision du présent secteur d'information sur les sols.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 12/12/2023

Enjeux et environnement : La société BESSON Fonderie a exploité sur ce site une usine de fonderie de métaux légers depuis 1957 jusqu'en 2017, date de sa mise en liquidation judiciaire.

Un diagnostic initial a été réalisé et a permis de mettre en évidence une pollution des sols en hydrocarbures, métaux lourds et HAP (jusqu'à 145 fois supérieur à la limite de quantification du laboratoire pour les hydrocarbures C28-C32) (source: Rapport TAUW France ref. R001-1614190KBE-V01).

Par la suite, un diagnostic approfondi en 2018 a permis de mettre en évidence des zones de pollution concentrée principalement en hydrocarbures à proximité:

- de la cuve à essence aérienne (S1),
- de la zone de compresseur/chariot élévateur (S4),
- en aval de la fosse de rétention extérieur (S8),
- au droit de l'ancien stock de produits de la partie fonderie (S11).

Les résultats d'analyse des eaux souterraines ont montré une

contamination en métaux lourds (58 µg/L pour le Zinc), en hydrocarbures (12µg/L pour les C28-C32) et en COHV (0,9 µg/L pour le trichlorométhane).

Enfin, les résultats d'analyses sur les gaz du sol révèlent la présence d'hydrocarbures volatiles et de COHV à proximité de la zone chariot élévateur/compresseur. Les concentrations estimées dans l'air intérieur à partir des résultats des gaz du sol au droit des pollutions concentrées sous le bâtiment sont compatibles avec un usage industriel compte tenu des caractéristiques actuelles du site.

D'après l'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaire (EQRS), l'état des milieux environnementaux est compatible avec un usage industriel du bâtiment. Les revêtements actuels intérieurs et extérieurs (dalle béton et enrobé) doivent rester pérennes dans le temps afin de garantir l'absence de risque sanitaire par ingestion. (source : Rapport TAUW France, ref. R002-1614190TRI-V02)

Description³ :

avril 2017: information de la cessation d'activité et mise en liquidation judiciaire de la société SAS ETS MARCEL BESSON

juillet 2018: Dans le cadre de la cessation d'activité de la société BESSON Fonderie, l'exploitant a effectué un diagnostic initial et a permis de mettre en évidence une pollution des sols en hydrocarbures, métaux lourds et HAP supérieur au limite de quantification du laboratoire. Ce diagnostic a permis de conclure sur la nécessité d'un diagnostic complémentaire.

septembre 2020: notification de la cessation d'activité.

octobre 2020: dossier de cessation d'activité. Concernant le milieu sol, un programme de gestion adapté aux enjeux économiques et environnementaux devra être organisé. Concernant le milieu gaz du sol, le schéma conceptuel et l'EQRS présentés dans le rapport devront être réactualisés en cas de changement d'usage, de modification de l'aménagement et/ou après travaux de gestion des pollutions concentrée. Enfin, au regard de l'absence de pollution identifiée dans les sols et de la faible sensibilité des eaux souterraines en aval du site, aucune mesure de gestion n'est recommandée dans l'immédiat. Cependant à l'issue de travaux de dépollution, une campagne de suivi des eaux souterraines est recommandé.

novembre 2020: Le diagnostic complémentaire a permis de mettre en évidence des zones de pollution concentrée principalement en hydrocarbures. Les résultats d'analyse des eaux souterraines ont montré une pollution en métaux lourds, en hydrocarbures et en COHV . Enfin, les résultats d'analyses sur les gaz du sol révèlent la présence d'hydrocarbures volatiles et de COHV. Le schéma conceptuel a mis en évidence un risque potentiel lié à l'inhalation de composés volatils dans l'air ambiant via transfert depuis les zones de pollutions concentrées en hydrocarbures au droit du bâtiment. L'état des milieux environnementaux est compatible avec un usage industriel du site.

L'ICPE est définitivement arrêtée et régulièrement réhabilitée. Elle relève désormais de l'article L. 556-1 du code de l'environnement.

Au regard des pollutions résiduelles, un classement en SIS des terrains a été proposé (articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Rapport complémentaire ETS MARCEL BESSON - TAUW

Mémoire de cessation ETS MARCEL BESSON - TAUW

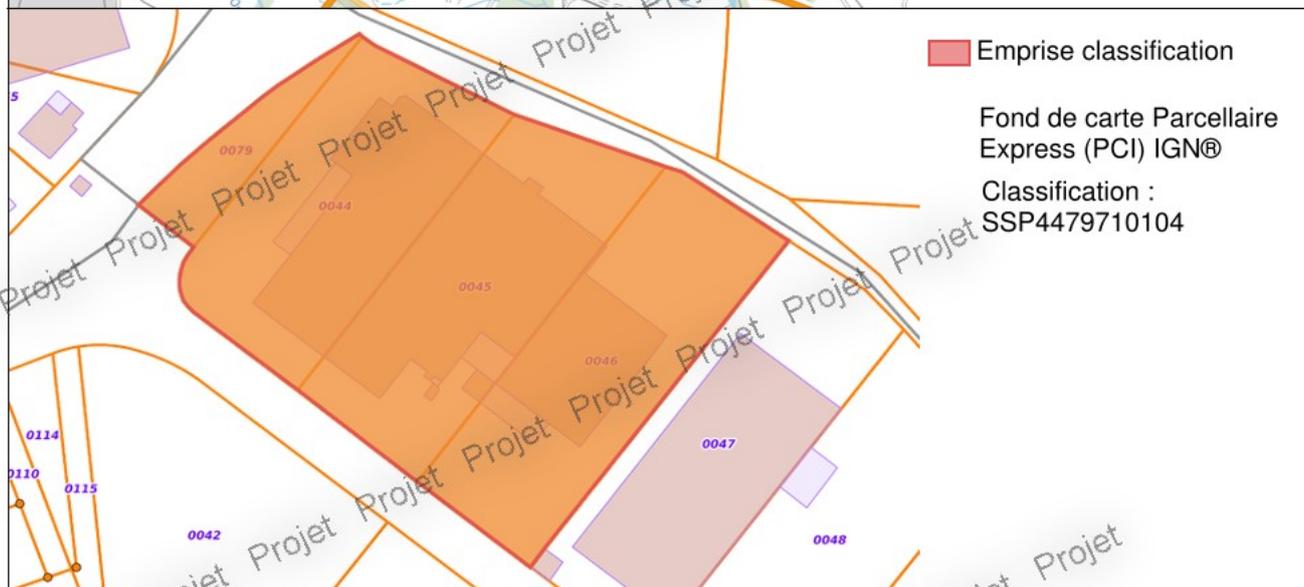
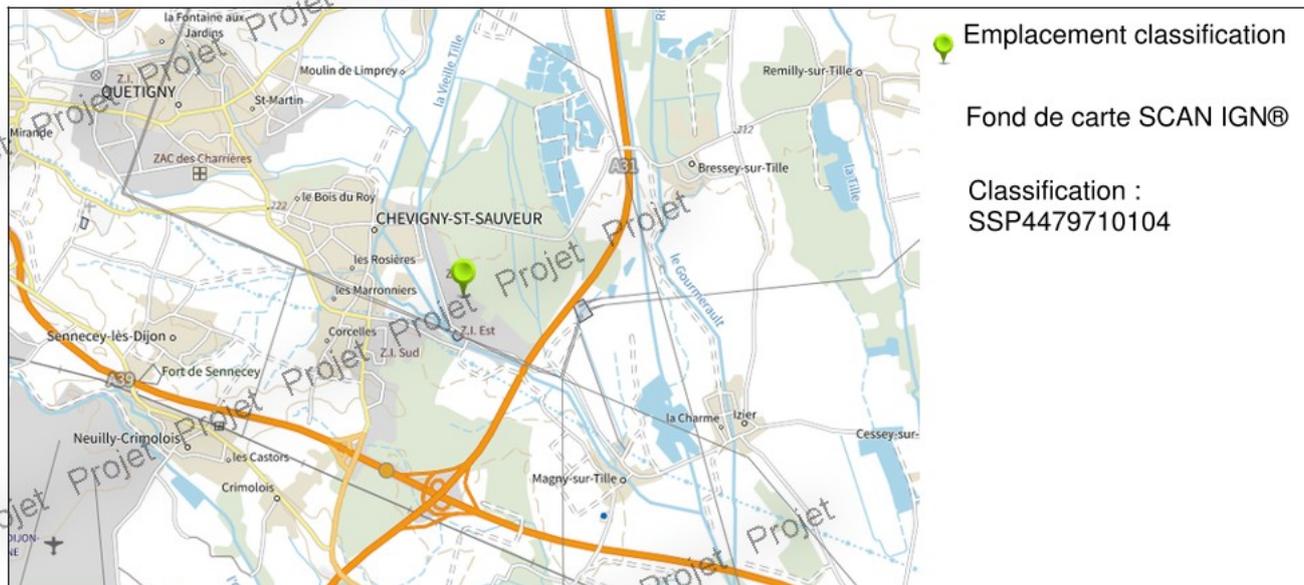
Notification de cessation d'activité

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Chevigny-Saint-Sauveur	1	AI	0044	21
Chevigny-Saint-Sauveur	1	AI	0045	21
Chevigny-Saint-Sauveur	1	AI	0046	21
Chevigny-Saint-Sauveur	1	AI	0079	21

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde

RGF93 / Lambert-93

(EPSG:2154) :

Long. : 862374.3145086, Lat. : 6690451.292514589

Superficie estimée :

10580 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.